

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 15 MAI 2018

Date de convocation : 30/04/2018

Date d'affichage 30/04/2018

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

L'an deux mil dix-huit le mardi 15 mai à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

Étaient présents : HERMAGNÉ Christophe, Sylvie GEGU, MALIN Anne-Sophie, Tiphaine BAHIER, Anthony ROULLIER, Alain DÉSSERT, HUCHEDÉ Irène,

Était absent excusé : Eudoxia JOUAULT a donné pouvoir à Anthony ROULLIER.
Jean-Luc ROCHER a donné pouvoir à Christophe HERMAGNÉ
Franck HIVERT a donné pouvoir à Sylvie GEGU

Était absent non excusé :

Formant la majorité des membres en exercice, Mr HERMAGNÉ Christophe a été élu secrétaire de séance.

1 Approbation du compte de gestion 2017, budget commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Céline HEMON, Maire :

Après s'être fait présenter le budget primitif de 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2 Adoption du compte administratif 2017, budget commune

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, Considérant que Monsieur HERMAGNÉ Christophe a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, **Considérant que Madame Céline HEMON, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur HERMAGNÉ Christophe pour le vote du compte administratif.** Monsieur HERMAGNÉ Christophe explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2017 pour le budget commune dressé par l'ordonnateur, soit présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide que le compte administratif 2017 est approuvé, lequel peut se résumer de la manière suivante :

| | |
|---|----------------|
| Dépenses de fonctionnement 2017 | 593 315.51 € |
| Recettes de fonctionnement 2017 | 884 724.38 € |
| Excédent en fonctionnement 2017 | 291 408.87 € |
| + résultat reporté de 2016 (rés.clôture 02) | + 40 258.17 € |
| Dépenses d'investissement 2017 | 529 568.12 € |
| Recettes d'investissement 2017 | 693 022.89 € |
| Déficit en investissement 2017 | 163 454.77 € |
| + solde d'investissement 2017 | - 344 917.80 € |
| Restes à réaliser en dépenses | 58 192.22 € |
| Restes à réaliser en recettes | 0€ |

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3 Délibérations d'affectation des résultats 2017, budget commune

Considérant que les comptes administratifs 2017 votés préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de la commune pour 331 667.04 €
- Un déficit d'investissement de la commune, hors restes à réaliser, pour 181 463.03 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Détermination du résultat d'exploitation 2017 à affecter :

-> Excédent antérieur reporté 40 258.17 €

-> Résultat de l'exercice 291 408.87 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 331 667.04 €

Affectation du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

-> Couverture du besoin de financement de la section d'investissement, arrêté au 31 décembre 2017 :
181 463.03 €

— ► Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses / Recettes repris au début de l'année 2018 :
58 192.22 €

— ► Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement :
0,00 €

Montant du titre de recettes à émettre au compte 1068 de la commune : 239 655.25 €

Le report du solde disponible Le reliquat d'excédent, soit 92 011.79 €, sera repris au budget 2017 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002).

4 Approbation du compte de gestion 2017, budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme HÉMON Céline, Maire :

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe Assainissement de 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5 Adoption du compte administratif 2017, budget annexe assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que M HERMAGNÉ Christophe, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Considérant que Céline HÉMON Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. HERMAGNÉ pour le vote du compte administratif. M HERMAGNÉ explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2017 pour le budget annexe assainissement dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le conseil municipal approuve le compte administratif 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget assainissement :

| 2017 Réalisation | RECETTES | DEPENSES | RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 | RESULTAT REPORTE | RESULTAT DE CLOTURE |
|--|------------------------|------------------------|--------------------------------|---------------------|------------------------|
| Fonctionnement | 7 911.52 € | 3 076.77 € | 4 834.75 € | 9 017.70 € | 13 852.45 € |
| Investissement | 7 623.99 € | 14 865.19 € | - 7 241.20 € | - 7623.99 € | - 14 865.19 € |
| TOTAL | 15 535.51 € | 17 941.96 € | - 2406.45 € | 1 393.71 € | -1 012.74 € |
| Reste à réaliser Fonctionnement | | | | | |
| Investissement | | | | | |
| TOTAL | 0 | | 0 | | 0 |
| BUDGET TOTAL (réalisations + restes à réaliser) | | | | | -1 012.74 € |

6 Délibérations d'affectation des résultats, budget annexe assainissement

Considérant que le compte administratif voté préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 6228.46 €
- Un déficit d'investissement, hors restes à réaliser, de 14 865.19 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

4) Détermination du résultat d'exploitation à affecter

→ Excédent antérieur reporté 9 017.70 €

→ Résultat de l'exercice 4 834.75 €

Le résultat d'exploitation est à affecter à la couverture du déficit d'investissement pour 14 865.19 € compte 1068

Le résultat d'exploitation est reporté en déficit de fonctionnement (Compte 002).

7 Approbation du compte de gestion 2017, budget annexe lotissement du Coteau du Domaine

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme HÉMON Céline, Maire :

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe Lotissement du Coteau du Domaine de 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

8 Adoption du compte administratif 2017, budget annexe lotissement du Coteau du Domaine

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que M HERMAGNÉ Christophe, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Considérant que Céline HÉMON Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. HERMAGNÉ pour le vote du compte administratif. M HERMAGNÉ explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget du coteau du domaine :

| 2017 Réalisation | RECETTES | DEPENSES | RESULTAT DE L'EXERCICE | RESULTAT REPORTE | RESULTAT DE CLOTURE |
|------------------------------------|-------------|-------------|---------------------------|---------------------|------------------------|
| Fonctionnement | 73 852.00 € | 55 560.47 € | 18 291.53 € | 27 537.40 € | 45 828.93 € |
| Investissement | 55 560.47 € | 73 852.00 € | -18 291.53 € | 37 621.01 € | 19 329.48 € |
| TOTAL | € | 0€ | 0 € | 65 158.41 € | 65 158.41€ |
| Reste à réaliser Fonctionnement | | | | | |
| Investissement | | | | | |

Soit un résultat de clôture de 65 158.41€ pour l'exercice 2017.

9 Personnel communal

Madame Le Maire fait part de la volonté de Madame Claudine LENAIN de poursuivre pour une année sa mise à disponibilité jusqu'au 31 juillet 2019.

Madame Le Maire propose de renouveler de Madame DESMOTS Clémentine jusqu'au 31 juillet 2019, après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident d'accepter le renouvellement du contrat.

Madame Pascale GERAULT adjointe d'animation a effectué 47.00 heures.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de rémunérer ses heures complémentaires.

Madame CORNÉE Martine a effectué 10.50 heures.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de rémunérer ses heures complémentaires.

10 Convention avec le Bassin de l'Oudon

Madame Le Maire propose de dénoncer la convention pour le remplacement d'une clôture provisoire en côté de la salle des fêtes, en effet il est préférable de traiter qu'avec une seule entreprise ou cabinet d'étude. Le Bassin de l'Oudon propose de verser la somme de 4200€ en compensation de la clôture.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident de dénoncer la convention avec le bassin de l'Oudon et un courrier leur sera fait leur demandant le versement de la compensation pour la clôture soit 4200€.

11 Propriété de Madame LÉPINE Françoise

Madame le Maire fait part de sa rencontre avec Madame Lépine concernant la vente de son terrain et du bâtiment annexe, elle vendrait l'ensemble pour un montant de 30 000€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'attendre que Madame LÉPINE nous fasse parvenir à la commune un plan de bornage ou de situation disant les M² quelle souhaite vendre ; sachant que la commune n'achètera pas ses terres plus de 10€ le M². Les membres du conseil municipal charge Madame Le Maire de reprendre contact avec cette personne pour la suite de ce dossier.

12 Cimetière

La commission cimetière fait part des nouveaux tarifs concernant le colombarium, les cavurnes le jardin du souvenir et les concessions dans le cimetière communal.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident de valider les tarifs suivants :

| CAVURNES (20) | COLOMBARIUM (40) | CONCESSION 2m ² |
|-------------------------|------------------|----------------------------|
| 15 ans 215€ | 15 ans 460€ | 15 ans 30€ |
| 30 ans 400€ | 30 ans 900€ | 30 ans 60€ |
| <u>Caverne seul (4)</u> | | |
| 15 ans 55€ | | Pour une première |
| 30 ans 100€ | | réservation c'est 30 |
| | | ans obligatoire. |

Jardin du souvenir : 50€ + gravure et plaque à la charge de la personne.

13 Travaux WC salle des fêtes

Madame Le Maire fait part de la proposition d'honoraires pour une mission de mise en conformité pour l'accessibilité des points suivants :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de ne pas retenir cette proposition.

Les membres du conseil municipal chargent la commission bâtiment de faire un projet de création de WC pour l'handicap avant la fin de l'année.

14 Délibération pour modification des statuts du Territoire d'Énergie

Madame Le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale et de la transition énergétique pour la croissance verte, nécessite la révision des statuts de TE53 dont notre commune est adhérente. Lors de son assemblée du 3 avril 2018, le comité syndical de TE53 a approuvé la modification de ses statuts. Conformément aux dispositions vidées à l'article L.5211-17 du Code Général des collectivités Territoriales, le Président de TE53 a notifié la modification des statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de 3 mois, à la date de notification, pour délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de valider le changement de statuts du Territoire d'Énergie Mayenne

15 Délibération groupement d'achats d'électricité avec le Territoire d'Énergie

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de ne pas valider la convention de groupements d'achats d'électricité avec le Territoire d'Énergie Mayenne n'atteignant pas les 36kwa sur la commune.

16 Contrat dératisation TSF

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accepter de signer le contrat pour 1 an. Le conseil municipal décide de dénoncer la convention dans le courant de l'année.

17 Encaissement de la participation de l'association de l'Alliance des Beaulieu de France

L'Alliance des Beaulieu de France participe financièrement auprès des jeunes à hauteur de 25€/jeunes soit 33 jeunes présents lors du dernier rassemblement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'encaisser le chèque de 825.00€.

18 Matériel informatique et sauvegarde externalisé

Madame Le Maire présente le devis de l'entreprise CONTY pour le remplacement d'un ordinateur et une sauvegarde externalisé.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal charge Madame Le Maire de signer le devis de 1288.32€

19 Vente de mobilier du périscolaire

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de vendre le mobilier cantine/garderie au tarif suivant :

Table : 10€00

Banc : 8€00

Chaise : 5€00

Petite chaise : 2.50€

20 Chantier Argent de Poche

Madame Le Maire propose de renouveler les chantiers argent de poche, David FURON agent technique sera l'encadrant des jeunes durant la semaine du 9 juillet au 13 juillet 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accepter le renouvellement du chantier argent de poche, des peintures et du nettoyage dans les espaces verts seront effectués par les 5 jeunes.

21 Compte rendu diverses réunions

Document Unique : Une réunion a eu lieu le vendredi 20 avril, nous devons réunir tous nos agents pour expliquer ce que c'est un Document Unique, la réunion aura lieu le lundi 28 mai 2018 à 19h00. Ils devront remplir un tableau fourni par le SPAT pour rémunérer tous les risques au travail qui sera remis le 22 juin aux membres du SPAT.

22 Divers

Le PLUI est toujours en cours des réunions auront lieu prochainement soit le jeudi 24 mai 2018 pour Beaulieu-sur-Oudon afin d'expliquer le règlement à venir sur notre commune.

La commune possède d'anciennes chaises de la salle des fêtes, il a été évoqué de faire de la location soit 0.20 centimes la chaise à venir chercher sur place le vendredi matin et de les retourner le lundi matin en présence de David FURON agent technique de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de louer les anciennes chaises de la salle des fêtes au prix de 0.20 centimes.

Pour information : Madame Le Maire fait part du rapport annule 2017 concernant la station d'épuration de Beaulieu-Sur-Oudon. Les deux bassins présentent tous les signes d'un fonctionnement normal (couleur verte, absence d'odeur)

Madame Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que des propositions d'honoraires ont été demandées à 3 architectes pour la consultation de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de la garderie-cantine.

Prochaines réunions les mardi 12 juin, 10 juillet, 11 septembre et le 16 octobre 2018.